

Excédent de 159 millions d'ouguiyas en 2005

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a réalisé un excédent de 159 millions d'ouguiya, en novembre 2005 arrivant ainsi à inverser le déficit de 234 millions que faisait ressortir son bilan en 2004.

Cette situation, qui a été présentée au conseil d'administration et aux tutelles technique et financière en mars 2006, a été rendue possible grâce au renforcement du recouvrement des cotisations qui constituent la principale source de l'institution ainsi que la systématisation des contrôles employeurs et assurés sociaux.

D'autres facteurs ont également contribué à la réalisation de ces résultats encourageants, l'appui permanent des pouvoirs publics et la réduction des dépenses administratives, en particulier à travers l'allègement des effectifs. Ainsi, sur 216 unités ciblées, il ne reste plus qu'un reliquat de 24 éléments.

La diminution a été réalisée à travers un départ volontaire évitant à l'institution les conflits sociaux liés au recours à la compression. Malgré les résultats enregistrés cette année, l'institution souffre et souffrira encore de son vieillissement car sur un budget de plus de

2 milliards d'ouguiya, plus d'un milliard est consacré, chaque année, aux charges techniques qui sont en croissance permanente.

Pour éclairer davantage l'opinion publique sur le passé, le présent et l'avenir de cet établissement public, l'AMI s'est entretenue avec le directeur général de la CNSS, M. Abdellahi Salem Ould Gleiguem.

Ainsi, en réponse à une question relative aux problèmes réels qui entravaient la marche de l'institution, le directeur général de la CNSS a indiqué que la Caisse a connu des problèmes réels à partir de 1995, date à laquelle des difficultés assez importantes ont été enregistrées, entraînant des problèmes de gestion à tous les niveaux.

La solution de ces problèmes a finalement épuisé les fonds de réserve de la CNSS, au niveau des banques primaires et du Trésor Public, qui étaient de l'ordre de 2 milliards d'ouguiya.

En 2004, les réserves se sont totalement effondrées et l'institution s'est trouvée réellement dans une situation assez délicate.

Au sujet des dispositions prises pour la réhabilitation de l'institution et l'amélioration de sa contribution aux efforts de développement socioéconomique du pays, M. Abdellahi Salem Ould Gleiguem a précisé qu'un plan a été élaboré et un comité ministériel présidé par le Premier ministre a été mis sur pied pour identifier les axes sur lesquels les efforts doivent être centrés.

Ce comité a retenu, comme priorités, le renforcement du recouvrement, la réduction du personnel et la diminution du budget de fonctionnement qui a connu une évolution assez inquiétante au cours des dernières années, passant de 300 à

700 millions d'ouguiya.

Concernant le départ volontaire visant 216 cas, il a déclaré que sur cet effectif, il ne reste plus que 24 éléments. Les autres ont tous bénéficié de cette stratégie de départs volontaires, évitant à l'institution les conflits sociaux liés au recours à la compression. Pour ce qui est des éléments ciblés qui restent encore, il a dit : "nous ne manquerons pas de trouver une solution".

Evoquant les différends liés à l'attitude de partenaires et à la façon dont ils honorent leurs engagements, le directeur général a précisé que certains partenaires font des déclarations erronées au sujet du nombre de leurs employés et accusent des retards par rapport au versement de leur cotisation.

Il a, par ailleurs, souligné le manque cruel d'adhésion des travailleurs au niveau des secteurs de la pêche, de l'agriculture et du transport.

Sur le plan de la coopération internationale, le directeur général de la CNSS a indiqué qu'une étude qui vise à définir les voies et moyens permettant la reconstitution des fonds est en cours avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), en particulier le bureau régional de Dakar dont un expert est actuellement en Mauritanie pour aider l'institution dans cette entreprise.

En réponse à une question relative à la nature de l'appui que l'Etat consent à cette institution, le directeur général a précisé que celui-ci s'est engagé à payer en 2005, trois cent trente millions trois cent mille ouguiya et de payer éventuellement, en 2006, un montant de 320 millions d'ouguiya pour régler définitivement les problèmes en suspens notamment les créances lui incombant d'un montant de 650 millions 300 mille ouguiya, conformément à un procès-verbal d'engagement réciproque CNSS-Etat.

Notons que la CNSS est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de gérer le régime général de sécurité sociale institué par la loi 67039 du 3 février 1967 et ses textes subséquents.

Le régime ainsi institué couvre trois branches:

- la branche des pensions qui comprend les pensions, de vieillesse, d'invalidité, de décès et les allocations de vieillesse.
- la branche risque professionnel qui assure les travailleurs salariés contre les accidents de travail et les maladies professionnelles en servant des prestations en espèce et en nature.

- la branche des prestations familiales qui assure des prestations familiales aux enfants des assurés sociaux dans les conditions définies par la législation. Elle indemnise les femmes en couches au cours de leur période d'inactivité et sert des allocations prénatales et des primes à la nais-



sance.

Le financement du régime général de sécurité sociale est assuré par un prélèvement de 14% sur le salaire plafonné à 70.000 ouguiyas par mois (depuis janvier 2004) dont 1% à la charge du travailleur et 13% à la charge de l'employeur.

La CNSS dispose d'un réseau de sept agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Elle assure, au titre des trois branches de la sécurité sociale qu'elle gère, des prestations à près de 40.000 assurés sociaux dont 24 000 allocataires avec près de 102 000 enfants en charge, 4500 rentiers et 11.500 pensionnaires.

Cheikhna Ould Cheikh

